

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 JUIN 2025**

**Date de convocation : 28 mai 2025**

**Date d'affichage : 28 mai 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le trois juin à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

**Présents** : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Frédéric BERNE - Virginie TARDY

**Absents, excusés** : Séverine CAPOGNA

**Procurations** : Séverine CAPOGNA à Anne-Lise CALABRIN

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 6 Mai 2025
- Création de deux postes de saisonnier au service technique pour l'été 2025
- Conclusion d'une promesse de bail emphytéotique avec Electricité d'Azur dans le cadre d'un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques au sol sur le domaine privé communal – Modification du projet
- Questions diverses

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2025**

Lecture est faite par le Maire

Concernant les précédents points à l'ordre du jour :

- Le devis pour la mise en place d'une pompe à chaleur air/eau (clim pour l'été/amélioration du chauffage pour l'hiver) à la mairie et à la salle de la cour a été validé. La demande de subvention auprès du SDED a également été faite.
- Le centre de gestion a été informé de l'accord de la commune pour conclure la convention unique ainsi que l'Agglo pour la convention avec Citéo sur les déchets.
- Les demandes de subvention pour la façade de la mairie, le parvis de l'église et la fontaine ont été faites. La demande de subvention auprès du service Culture et Patrimoine du Département a été refusée, faute d'intérêt patrimonial suffisant du projet. Ces travaux seront donc proposés à la dotation cantonale de l'année 2026.
- La demande de barnum a été effectuée auprès de la Région (en attente à ce jour).

Approuvé à l'unanimité

## **CREATION DE DEUX POSTES DE SAISONNIER AU SERVICE TECHNIQUE POUR L'ETE 2025**

Comme chaque année, deux postes d'emploi saisonnier sont proposés pour aider l'agent communal au service technique. Suite à la prolongation de l'annonce, des candidatures supplémentaires ont été reçues en mairie depuis début mai. L'une d'elle a été refusée d'office car il s'agissait d'un jeune homme habitant Parnans.

Par conséquent, pour cet été 2025, quatre candidatures ont été reçues :

- Agathe CALABRIN, qui a déjà travaillé en 2024 pour la commune
- Lucie LARDET
- Jules RUAZ
- Winifred VIVET

A l'unanimité, il est décidé d'écarter la candidature d'Agathe CALABRIN, celle-ci ayant déjà travaillé en tant que saisonnier l'été précédent. Elle n'est donc pas prioritaire pour l'attribution du poste.

Ensuite, le Conseil municipal se questionne sur l'organisation à prévoir : proposer trois postes de saisonnier de 10 jours (pour que les trois candidats puissent travailler) ou maintenir deux postes de 15 jours et ainsi écarter une candidature ?

A la majorité (7 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions), il est décidé de prévoir la création de deux postes de saisonnier au service technique. Ces postes seront occupés du 7 au 18 juillet et du 21 juillet au 1<sup>er</sup> août.

Pour l'attribution des postes, il est proposé de retenir les candidatures en fonction de la date d'arrivée des candidatures soit :

- Lucie LARDET du 7 au 18 juillet
- Jules RUAZ du 21 juillet au 1<sup>er</sup> août

Si l'un de ces deux candidats n'est pas disponible aux dates proposées, il sera alors fait appel à Winifred VIVET. Et si cette dernière vient à ne pas être retenue, elle sera prioritaire pour l'été prochain. Des courriers d'information seront envoyés aux candidats pour les tenir au courant de la suite donnée.

Voté à l'unanimité (moins 1 voix, Sébastien RUAZ ne prend pas part au vote pour cause de conflit d'intérêt)

## **CONCLUSION D'UNE PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC ELECTRICITE D'AZUR DANS LE CADRE D'UN PROJET D'IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL SUR LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL – MODIFICATION DU PROJET**

Pour rappel, le conseil municipal s'était prononcé favorablement au lancement du projet de panneaux photovoltaïques au sol avec Electricité d'Azur lors du dernier conseil municipal.

L'Agglo a été interrogée sur la possibilité d'accéder au site par le chemin d'accès à la lagune. Or, par un mail du 7 mai, le responsable du service assainissement de Valence Romans Agglo a informé la commune de son refus. En effet, à l'avenir, la station d'épuration pourrait faire l'objet de travaux et la présence des panneaux à proximité, pour une durée de 40 ans, pourrait poser des difficultés.

Electricité d'Azur a été contacté et a accepté de réviser son projet en conséquence pour proposer un seul parc photovoltaïque sur les parcelles F 898 et F10, au croisement entre la Route de Z'Ain et le Chemin de la Vieille Eglise.

### Projet technique mis à jour



Superficie clôturée	0,7 ha
Capacité photovoltaïque installée	600 kWc
Production annuelle estimée	1 315 kWh/kWc – 0,8 GWh <small>Soit l'équivalent de la consommation annuelle de 311 français</small>
Co2 évité*	15 553 tonnes CO2 eq sur la durée de vie du projet

- ⇒ Les projets d'une puissance inférieure à 1MWc sont soumis au cas par cas à étude d'impact sur l'environnement.
- ⇒ L'objectif pour un projet de cette puissance est d'être dispensé d'EIE par l'Autorité environnementale.
- ⇒ Une DP est ensuite posée en mairie.

A l'issue de cette nouvelle proposition, Electricité d'Azur a fait une nouvelle offre commerciale sur laquelle le Conseil Municipal se prononce comme suit :

- Sur le principe, les conseillers municipaux sont d'accord pour poursuivre le projet.
- En ce qui concerne la redevance annuelle, rien à redire : en baisse, proportionnellement à la modification du projet.
- En revanche, l'indemnité d'immobilisation baisse fortement : l'ensemble des élus souhaitent renégocier son montant. Le Maire prendra contact avec Electricité d'Azur pour en échanger.

Voté à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

### Urbanisme

Point sur les dossiers traités depuis début mai :

- Dépôts :
  - DP pour des panneaux photovoltaïques sur toiture 220 Rue Côte Maréchale
  - DP pour une piscine 31 Rue de la Mayette
- Décisions :
  - Accord pour des panneaux photovoltaïques 220 Rue Côte Maréchale

## **Travaux en cours / à venir**

- Travaux de voirie : réception des devis pour :
  - Le busage du fossé Chemin de la Vieille Eglise (5 970 € TTC) : accord du Conseil Municipal pour lancer les travaux.
  - Les travaux de voirie 2025 par Chambard (Chemin du Luthier pour presque 20 000 € TTC) - choix entre 580 m de réparation en bicouche ou seulement 180 m mais en enrobé : le Conseil municipal décide de lancer les travaux en bicouche.
- Devis validé pour le changement des vitres cassées à l'école pendant le week-end de Pâques (montant des travaux : 550 € TTC / remboursement assurance : 250 €).
- Commande en cours pour changer l'ordinateur du secrétariat de mairie (obsolète pour la mise en place de Windows 11 en octobre prochain).
- Travaux Rue du Chalon : la voirie a été ouverte pour vérifier le câble de l'éclairage public. Aujourd'hui, le problème a été trouvé, le câble défectueux changé ; il reste à reboucher la fouille, travaux qui ne sont pas pris en charge par Valence Romans Agglo.
- Les devis pour les prises et les guirlandes ont été validés et envoyés.
- Les travaux sur la fontaine, avec la pose de la statue du St Michel, sont prévus à partir du 9 juin. Les travaux sur la façade de la mairie, le mur d'enceinte et le parvis de l'église auront lieu cet été, à partir du 10 juillet. Un devis supplémentaire a été reçu pour refaire l'un des poteaux complètement abimé à côté de la bascule.
- Une nouvelle porte pour l'issue de secours de la MAM a été commandée.
- Les travaux sylvicoles en forêt communale ont été validés avec l'ONF.
- La nouvelle débroussailleuse a été récupérée courant mai, l'aspirateur à feuilles prochainement.
- La commande pour le tracteur a été validée. Nous sommes en attente de livraison de l'engin. Il manque encore le chargeur ; la livraison est estimée vers le 20 juin.
- Les travaux de renforcement du réseau par le SDED vont reprendre à la sortie nord du village au mois de juin. Le réseau renforcé du Chemin de la Vieille Eglise va aller se raccorder au transformateur du Clos Marie.
- La commune est toujours en attente concernant l'achat de la voirie de la Belle Noyeraie. Valrim doit fournir des documents au service assainissement de Valence Romans Agglo.

## **Fête du Village**

La Fête du Village, qui aura lieu du samedi 5 juillet à partir de 14h au dimanche 6 juillet en fin de journée se prépare.

Le programme est le suivant :

### **Samedi**

- 14h ouverture du marché
- 14h30 jeux olympiades
- 15h30-16h combat des Mannheim
- 16h-16h30 danses médiévales
- 16h30-17h musique avec les Boulegans
- 17h-18h spectacle équestre médiéval
- 18h-19h combat des Mannheim
- 19h-19h30 musique avec les Boulegans
- 19h30-21h repas
- 21h-21h30 danses médiévales
- 22h-22h30 défilé et retraite au flambeau
- 22h30-23h spectacle de feu
- 23h-00h00 bal médiéval

### **Dimanche**

- 10h ouverture du marché/ animation spectacle
- 11h30 apéritif mairie
- 12h repas
- 14h30 préparation pour le défilé
- 15h défilé-danses
- 16h combat des Mannheim
- 17h-18h spectacle équestre médiéval
- 18h-19h danses médiévales/musique avec les Boulegans

L'appel aux bénévoles est toujours en cours.

La plupart des points à anticiper a été gérée : il manque à ce jour de prévoir le circuit et la sécurité de la retraite au flambeau et du spectacle de feu, les arrêtés de circulation... Une réunion sur la sécurité est à prévoir avec le Président du Comité des Fêtes, le Maire et la gendarmerie.

### **Recensement de la population**

Le prochain recensement de la population à St Michel se déroulera du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.

Il est d'ores et déjà nécessaire, avant le 30 juin, de nommer un coordonnateur communal (élu ou agent en charge de la préparation puis de la supervision de l'agent recenseur en charge de la collecte). Il est proposé de nommer la secrétaire générale de mairie, Gaëlle BERNARD. Des formations seront organisées en fin d'année.

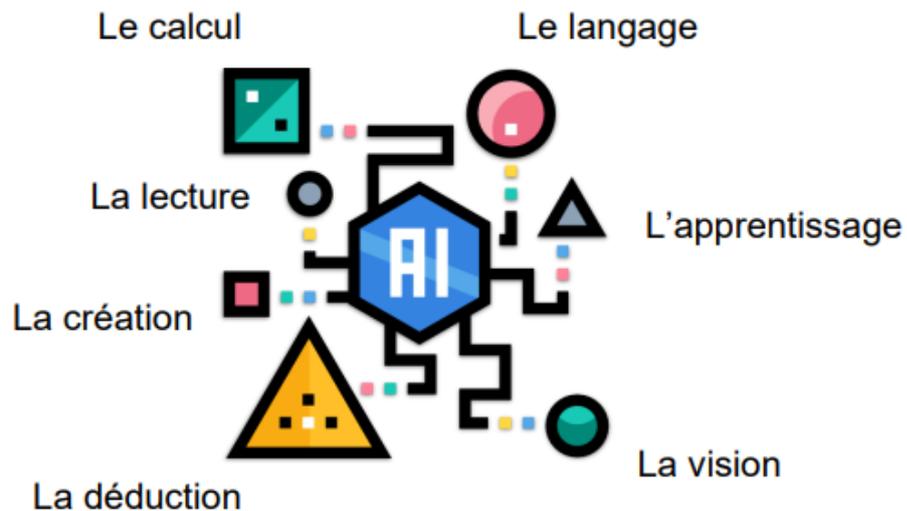
Dans un second temps, à l'automne, il faudra prévoir la nomination d'un agent recenseur. Pour mémoire, les précédents agents recenseurs étaient Audrey MORGANTINI en 2020 et Chantal COLOMB en 2015. Avant de lancer un appel à candidature à l'automne, si les conseillers municipaux sont intéressés ou connaissent quelqu'un pouvant être intéressé, ils peuvent le faire savoir lors de la prochaine réunion en juillet.

## Compte rendu de la réunion d'information sur l'IA

Jérôme MALORON et Pierre COLOMB se sont rendu à une réunion d'information sur l'IA (intelligence artificielle) le 20 mai dernier.

### Qu'est ce que l'intelligence artificielle ?

Un ensemble de théories et de méthodes visant à développer la capacité d'une machine à simuler des processus cognitifs humains.



Il existe plusieurs logiciels d'intelligence artificielle aujourd'hui :



★OpenAI

Du contrôle variable et conditionné ... mais à activer soi-même, une approche à deux vitesses

- ↳ OpenAI offre aux utilisateurs la possibilité d'empêcher l'entraînement sur leurs données. Encore faut-il penser à décocher la case.
- ↳ Pour les entreprises, l'engagement est plus net : pas d'utilisation sans consentement explicite.

★ Microsoft.

Le choix de la maîtrise intégrale

- ↳ Les données restent dans Microsoft 365.
- ↳ Aucune exploitation commerciale, aucun entraînement secondaire : un cadre contractuel clair et sécurisé. Idéal pour les décideurs cherchant le risque minimal dans l'écosystème M365 déjà connu

★ Anthropic.

La prudence incarnée

- ↳ Conservation minimale, pas d'usage secondaire, contrôle omniprésent.
- ↳ Un vrai pari sur la confiance... mais avec moins de puissance brute.
- ↳ Plaira aux utilisateurs méfiants, bien que la solution soit moins répandue



★ Google.

Deux poids, deux mesures

- ↳ Version grand public gratuite : données utilisées pour améliorer l'IA.
- ↳ Version pro (Google Cloud) : données isolées, pas d'entraînement, confidentialité renforcée. Plus stricte en B2B (alignée sur les exigences Cloud).
- ↳ Attention à bien choisir la bonne déclinaison selon l'usage !



★ Mistral AI.

Souveraineté avant tout, une option européenne et open-source d'origine française

- ↳ Données hébergées en Europe, rétention minimale, zéro utilisation secondaire, transparence sur les mesures de sécurité.
- ↳ Moins de puissance brute mais un contrôle renforcé de vos informations sensibles. Si la priorité est de garder les données chez soi ou en Europe et d'éviter les boîtes noires.

Source : Yvan Demunieux

Chacune a ses caractéristiques. Mistral est la seule IA européenne ; les autres sont américaines et aucune loi ne prévoit la gestion de nos données personnelles par ces IA américaines.

Elles sont aujourd'hui de plus en plus utilisées alors que leur impact environnemental est indéniable et qu'elles ne font que donner une réponse probable et non forcément la réponse correct...

### Les LLM ne sont pas des moteurs de recherche

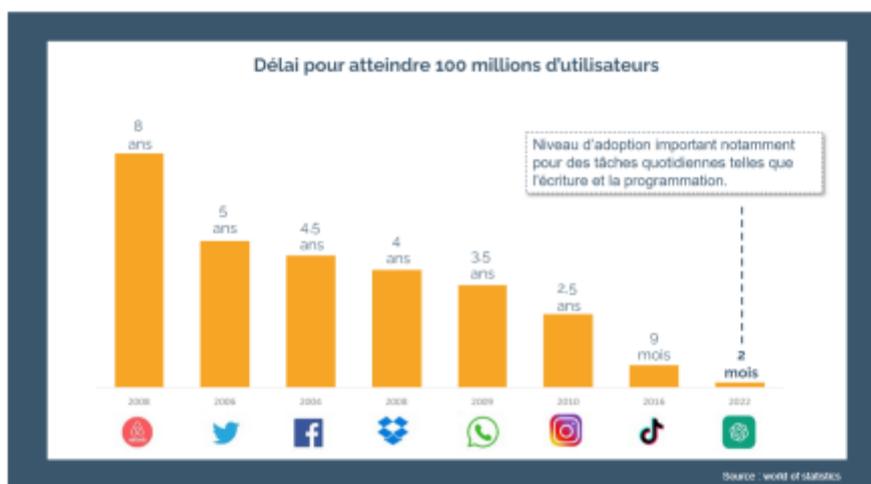


**SearchGPT** ●

ChatGPT ne cherche pas une réponse précise dans une base de données. Il s'appuie sur une connaissance interne issue de son entraînement sur des millions de textes.

## ChatGPT a dépassé les 200 millions d'utilisateurs hebdomadaires

La croissance est au beau fixe pour OpenAI. ChatGPT a non seulement doublé son nombre d'utilisateurs actifs en 9 mois pour atteindre 200 millions par semaine, mais aussi ses revenus annualisés, qui s'élèveraient désormais à 3,4 milliards de dollars. Sam Altman planche sur une nouvelle levée de fonds pour asseoir son leadership.



## Un impact environnemental considérable

Les data centers qui alimentent l'entraînement et l'utilisation de l'IA consomment une énergie électrique considérable.

Le refroidissement de leurs serveurs nécessite beaucoup d'eau.

Fabriquer le matériel nécessite l'exploitation de terres rares.

### Le coût écologique

des IA génératives :

l'exemple de ChatGPT-3



L'entraînement de ChatGPT-3 a nécessité

**700 000 litres d'eau !**

L'empreinte carbone de l'entraînement représente une équivalence de

**502 tonnes de CO<sub>2</sub>**

soit l'équivalent de plus de

**500 vols Paris-New York**

Chaque utilisation de ChatGPT-3 (avec une vingtaine de questions) consomme

**500 ml d'eau**

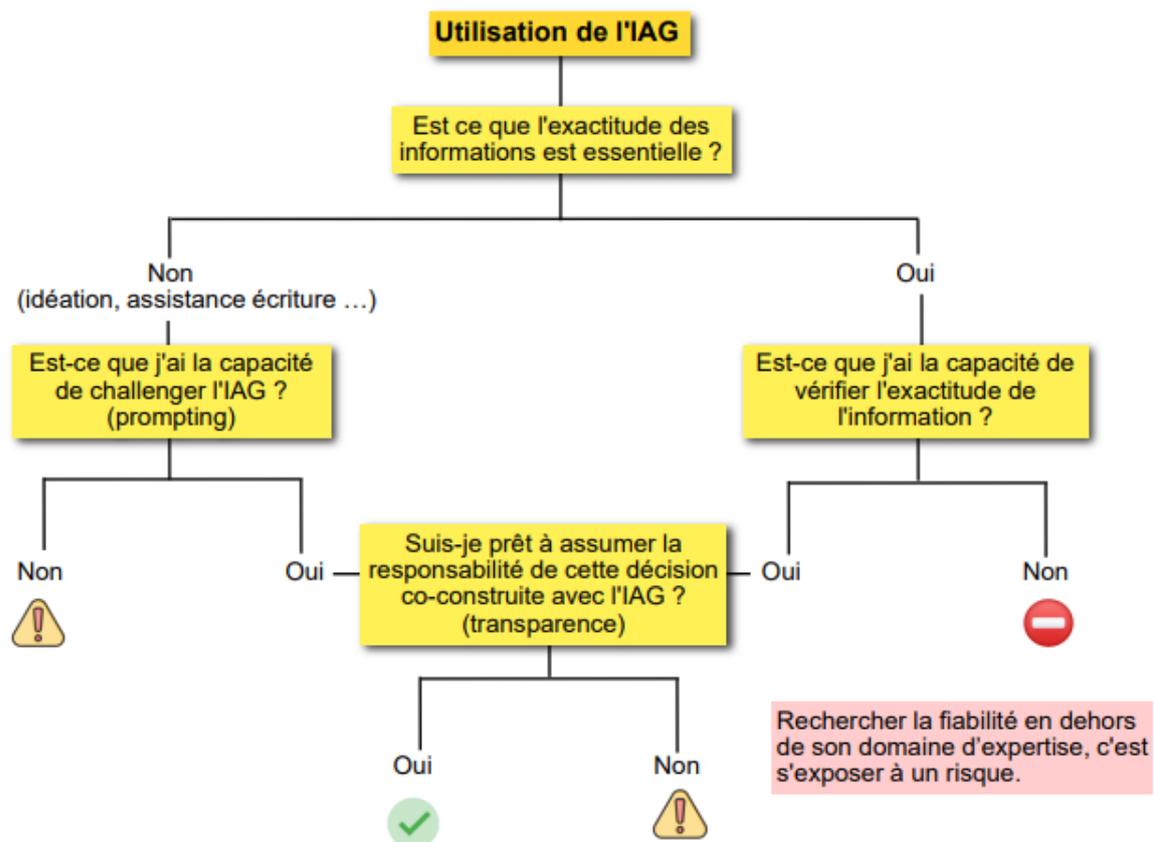
et émet

**4,32 g de CO<sub>2</sub>**

Dans quels cas utiliser l'intelligence artificielle générative au travail ?



## Savoir « quand » plutôt que « comment ».



Pour conclure :

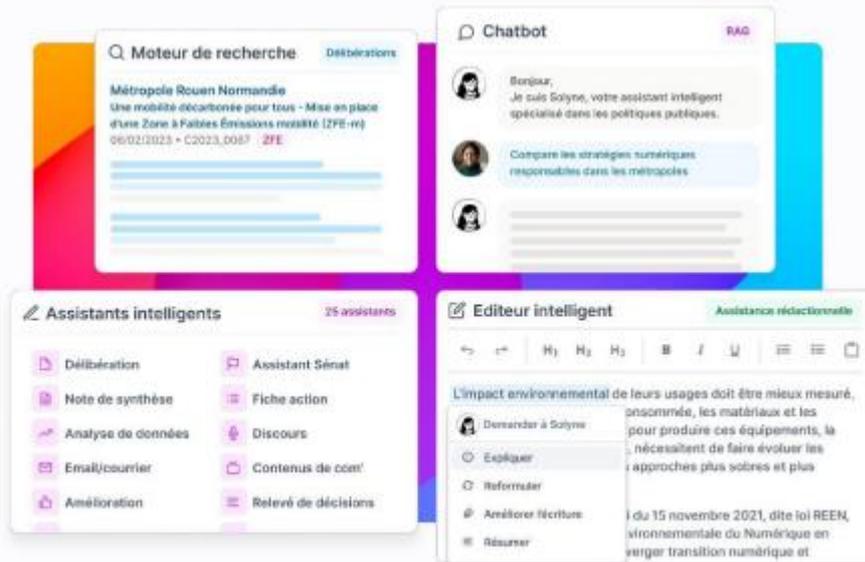
- Il faut privilégier l'utilisation de Mistral, IA européenne qui respecte la législation sur les données personnelles.
- Valence Romans Agglo va mettre à disposition des communes (gratuitement pendant un an), une IA spécialisée dans la gestion des collectivités territoriales (Délihia).

# Une IA Générative sécurisée, souveraine et plus sobre



## Simplifier et optimiser les tâches administratives et décisionnelles des agents et élus.

La plateforme d'intelligence artificielle spécialement conçue pour les collectivités territoriales.



Delibia continue de rassembler des documents publics à valeur ajoutée



## Divers

- Réception des chasseurs en mairie le 24 mai avec le Manifeste pour la Chasse. Le Maire en a pris acte, sans prendre position. Un administré avait envoyé un courrier en début de semaine pour contester ce manifeste ; une réponse par courrier lui a été faite.
- Réception du programme de lutte contre le moustique tigre de l'ARS
- Point d'avancement sur le déploiement de la fibre : à St Michel, 84% des foyers éligibles (246 logements éligibles sur 292 recensés). Il a été constaté un câble de fibre aérien distendu Rue de la Mère d'Aigues ; un signalement va être fait à Orange.
- Réception des montants définitifs de FCTVA pour l'année 2025 (sur les dépenses réalisées en 2024) :
  - o En fonctionnement : 3 716,50 € perçus (soit + 1 236 € par rapport à l'estimation faite au moment du budget)
  - o En investissement : 18 024,28 € perçus (soit + 3 604 € par rapport au budget)
- Le mur à côté de la fresque s'effrite. Malheureusement, cela viendrait de l'humidité qui remonte dans le mur.
- Réception d'un courrier de la Région informant du tarif mis en place pour les transports scolaires à compter de la rentrée 2025.
- Opération « nettoisons la nature » possible en septembre prochain si la commune le souhaite : transmission de l'information à l'école.
- Le nichoir pour la chouette effraie a été installé. L'association sollicite une petite subvention ; il est décidé de verser 50 € (le coût du nichoir étant de 30 € pour l'association).
- Le projet de bulletin municipal est présenté en conseil municipal ; il est en cours de finalisation.
- Concernant le projet de blason, plusieurs esquisses de Saint Michel sont présentées ; le choix sera fait en juillet.
- Une demande de pose d'un radar, comme aux Fayolles, dans la ligne droite entre Geysans et St Michel a été faite en mairie.
- Un riverain du Clos Marie demande a acheté une bande de terre jusqu'au Bagnol pour agrandir son terrain. A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse dans l'hypothèse, à l'avenir, de la mise en place d'un cheminement piéton entre l'Espace du Bagnol et le village le long de la rivière. Toutefois, il sera informé qu'il peut débroussailler ce terrain s'il le souhaite, étant à côté de son domicile.

## Dates

- Manifestations :
  - o Spectacle de Rue (Fanfare) le Vendredi 20 juin à 18h30 devant la Mairie, organisée par l'école
  - o Fête de la Musique le Samedi 21 juin à partir de 19h30 à l'Espace du Bagnol, organisée par l'Amicale Laïque
  - o Kermesse de l'école le Vendredi 27 juin à partir de 17h dans la cour de l'école de Montmiral
  - o Défilé du groupe d'activité Couture, le Samedi 28 juin à l'Espace du Bagnol
- CLECT de Valence Romans Agglo le mercredi 4 juin à 18h à Chatuzange

- Réunion de lancement Ambroisie par Valence Romans Agglo le jeudi 5 juin à 18h à Chateaudouble
- Présentation Défense par la DMD 26 le jeudi 5 juin à 18h30 à Allex
- Soirée Conférence-Débat sur le thème « femmes, ruralité et services publics » par la Sénatrice Marie-Pierre MONIER le jeudi 6 juin à 18h30 à Condorcet
- La commémoration du Maquis Bozambo-Mabbous à St Christophe et le Laris le Samedi 7 juin à 10h
- Invitation à la fête du village de Clérieux le dimanche 8 juin à 11h
- Visioconférence de l'AMF sur les grands enjeux communaux pour la dernière année du mandat le mardi 10 juin de 9h30 à 16h30
- AG et conférence du CAUE le mardi 10 juin à 15h30 à Pont de l'Isère
- Rencontre annuelle de la Fédération du BTP le mardi 10 juin à 19h à l'Hôtel Karene à St Paul lès Romans
- AG et conférence de l'ADIL le jeudi 12 juin à 14h30 à Portes-lès-Valence
- Réunion d'information de Valence Romans Agglo sur l'urbanisme et l'archivage électronique le jeudi 12 juin à 18h à Valence
- Rencontres de l'Habitat organisé par Valence Romans Agglo le mardi 17 juin à 13h30 à Marches
- Réunion d'information d'Enedis le mercredi 25 juin à 9h à St Vallier
- Comité de pilotage GEMAPI le lundi 30 juin à 14h à Bourg de Péage
- Prochains conseils municipaux :
  - Le mardi 1<sup>er</sup> juillet à 20h30
  - Le mardi 2 septembre à 20h30

### **Tour des commissions**

- SIVOS :
  - Suite à un arrêt maladie et la mise en place d'un temps partiel thérapeutique pour deux agents, deux recrutements ont été nécessaires pour la cantine à St Michel (2h/jour entre midi et deux) et le ménage de l'école de St Michel (1h30/jour).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

**Le Maire**  
**Pierre COLOMB**

**La Secrétaire de séance**  
**Carole MOTTUEL**